

République Française  
MAIRIE DE MARCHAMP  
135, rue Principale  
CERIN  
01680 MARCHAMP  
Tél : 04 74 39 84 09  
Courriel : mairie.marchamp@orange.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2023 – 20h00**

**Présents** : Jean Marcelli, Christophe Perret, Claire Ramondot, Michel Babolat, Gilles Blanc-Benon, Martial Bonnard, Jean Paul Dassin, Dany Joseph, Yann Ramondot, Gérard Sirven

**Excusés** : Christian Guigard

Nombre de votants : 10  
Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Claire Ramondot

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. **Etat d'assiette des coupes de bois 2024**
  2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023**
  3. **Versement de la subvention d'équilibre au Budget annexe**
  4. **Décision modificative du Budget principal**
  5. **Demande de subvention pour la rénovation des moteurs des cloches**
  6. **Convention de fourrière avec le garage Nambotin de Lhuis**
  7. **Commande de travaux d'éclairage public Rue du Clos**
- **Questions diverses n'emportant pas de décision délibérative**

\*\*\* \*\*

**1. Etat d'assiette des coupes de bois 2024**

En présence de l'agent ONF, le maire donne lecture de la lettre de l'agent de l'ONF concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale. La parcelle n°4 est proposée en affouages en 2024. Il est proposé par l'ONF de reporter les parcelles 6 et 24 à l'exercice 2028.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Le conseiller Martial Bonnard interpelle l'agent ONF sur la nécessité de vendre des sapins, compte tenu du prix de vente actuellement intéressant.

En raison de la disparité d'implantation des sapins sur la commune, l'agent ONF se renseigne sur le volume possible à prélever avant qu'ils dépérissent. La commune devra fournir au préalable ses besoins : quantité par an, dans quel délai, les lieux, etc.

D'autre part, les mélèzes et érables plantés par la commune doivent être élagués pour leur permettre une bonne pousse, et leur enlever leurs protections. Le programme de l'ONF est en cours, un devis sera adressé à la commune pour cette prestation.

Pour information, il y a 6 coupes de bois à attribuer cette année.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023**

La secrétaire de séance n'ayant pas terminé le compte rendu de séance à ce jour, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

## **3. Versement de la subvention d'équilibre au Budget annexe**

Afin d'équilibrer le budget annexe de l'eau permettant de financer les modernisations du réseaux, et compte tenu que le budget primitif du budget annexe prévoit à l'article 74 en section de fonctionnement un crédit de 8223.78 €, il est proposé au conseil de formaliser cette opération par délibération d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour un montant de 8223.78 € à titre exceptionnel pour 2023.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Le maire informe le conseil qu'une taxe sera appliquée aux communes sur la base du volume d'eau entre l'eau vendue et l'eau traitée, ceci pour sensibiliser sur la perte de cette ressource et inciter les recherches et réparations de fuites par les communes.

## **4. Décision modificative du Budget principal**

Le maire informe que la locataire du logement communal ayant quitté les lieux, sa caution lui a été rendue, comptablement imputée à l'article 165. Il manque donc 310.80 € au chapitre 16.

Le maire propose donc de procéder à une modification budgétaire afin de pouvoir passer des écritures comptables au chapitre 16, à savoir les opérations suivantes :

Compte 2131 (bâtiments publics) : - 311 €

Compte 1641 (emprunts) : + 311 €

Le conseil municipal valide unanimement cette proposition.

## **5. Demande de subvention pour la rénovation des moteurs des cloches**

Le maire informe qu'une demande de subventions souhaite être formulée pour la rénovation des moteurs des cloches de l'église de Marchamp.

Les travaux ont un coût de 5794 € ht. L'Etat par la DETR peut abonder à hauteur de 20 % soit 1158 €, le fonds de concours de la CCPA à hauteur de 40 % soit 2318, ce qui laisse un autofinancement de la commune de 2318 €.

Après discussion, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter l'Etat et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain afin d'obtenir ses subventions.

## **6. Convention de fourrière avec le garage Nambotin de Lhuis**

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de contracter une convention de fourrière pour la commune, afin d'éviter que chaque enlèvement demandé par une organisme approprié soit automatiquement facturée à la commune.

Le garage Nambotin de Lhuis étant conventionné avec la préfecture, a la capacité de répondre à notre demande.

Compte tenu de la proximité du garage, le conseil municipal accepte de signer une convention de fourrière avec le garage Nambotin de Lhuis, et demande cependant les tarifs appliqués par celui-ci, pour enlèvement et forfait de gardiennage.

## **7. Commande de travaux d'éclairage public Rue du Clos**

Le maire rappelle la nécessité d'installer des poteaux d'éclairage sur la parcelle rue du Clos sur laquelle se situent le local de chasse et du musée, ainsi que la plateforme.

Le SIEA a transmis un plan de financement non détaillé d'un montant de 6000 €ttc, dont la charge définitive pour la commune serait de 2551.84 €.

Après discussion et compte tenu que le plan de financement ne permet pas de savoir où et combien de points lumineux sont prévus, la décision est reportée au prochain conseil, avec demande de détails auprès du SIEA.

### **Questions Diverses**

#### ➤ Autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 14/09/2023

Deux déclarations préalables ont été déposées en mairie depuis le 14 septembre 2023, une accordée pour la pose de portes de garage, une refusée pour la pose d'un portail et d'une clôture.

#### ➤ Agendas

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h au Monument aux Morts, puis un apéritif sera offert aux habitants à la salle des Fêtes.

La présentation des vœux à la population aura lieu le samedi 13 janvier 2024. Claire Ramondot se charge de l'organisation du buffet froid et de l'apéritif.

Le repas des membres du conseil municipal aura lieu le premier week-end de décembre au restaurant Chez Rolland aux Granges de Montagnieu.

#### ➤ Colis des anciens.

Compte tenu de la réouverture de l'épicerie de Lhuis, le conseil préconise d'offrir un bon d'achat en guise de colis pour les « anciens » du village.

#### ➤ Projet de vidéoprotection

Suite au projet de vidéoprotection sur la commune, le maire informe le conseil qu'il a reçu un premier devis. Il a pris contact avec des communes qui se sont équipées, pour connaître le coût moyen. Pour notre commune, le coût est estimé entre 16 et 18 000 €, sachant que pour l'instant, 80% des dépenses peuvent être subventionnées par l'Etat, le département et la communauté de communes. Mais le dossier est complexe, les contraintes de mise à disposition des images à la Gendarmerie également. Le maire informe qu'il poursuit ses recherches de prestataires. Le dossier de subvention devra être déposé courant avril 2024.

#### ➤ Point sur les travaux

Changement de l'éclairage Rue Principale en lampes led.

Le SIEA a transmis un plan de financement sans détail, d'un montant de 20 000 €. Une étude technique doit être réalisée par le service courant novembre pour obtenir le détail des travaux à prévoir.

Plateforme de Cerin : la clôture sera posée dans les prochains jours, les travaux touchent à leurs fins.

Le premier adjoint propose que lorsque les travaux seront terminés, d'inviter l'entreprises Perrin Matériaux et les salariés qui sont intervenus sur les chantiers à un apéritif de remerciement. Le Département et la CCPA seront également invités.

Il est demandé de définir les chemins où l'élagueuse devra passer :

Chemin de Louape ; de la Trébillière jusqu'au Moulin ; au-dessus des sapins de Mr Rigot ; chemin vers la station de pompage, le mat Faillis.

Et sur le chemin forestier vers les coupes affouagères d'il y a 3-4 ans, à faire d'ici 1 an.

Les arbres du parking du cimetière doivent être taillés.

Il est demandé de définir les chemins où il faut refaire les rases à la pelle (location Perrin) :

Vercraz ; Marchamp ; de la Chapoux au kilomètre 15 et au Faillis.

Il est demandé au conseil ce qu'il serait possible de mettre comme plants ou arbustes au-dessus de la bordure de roches créée au parking du cimetière.

Sachant qu'il y environ 60 mètres de long, une centaine d'arbustes seraient nécessaires. Certains préconisent de semer de l'herbe uniquement, ce qui tiendra la terre, mais il est trop tard aujourd'hui pour semer. Une majorité préférerait de l'herbe, car la plantation d'arbuste demanderait un travail d'entretien et d'arrosage complémentaire important pour l'agent communal.

Pose d'un rocher sur le chemin de la cascade entre Marchamp et Lompnas :

L'adjoint demande aux responsables de l'association de Chasse de fournir la limite cadastrale de propriété de la commune, afin de faire déposer une roche sur la propriété de la commune. Pour information, Lompnas devait aborder en Conseil municipal la pose d'une barrière à l'entrée de leur chemin, mais ce sujet n'a pas pu être abordé à la dernière séance.

L'agent communal a sollicité l'adjoint pour changer le matériel de tonte et d'élagage de la commune, et a transmis deux devis : une débroussailleuse autoportée d'un montant de 10 900 €, et une élagueuse termique à 725 €.

Les membres du conseil entendent la nécessité de changer de matériel, mais s'interrogent sur le type de débroussailleuse compte tenu de la surface à entretenir.

Concernant l'élagueuse, le Maire propose de prêter du matériel personnel en cas de besoin, comme il le faisait avec l'agent communal précédent.

Le conseil se renseigne sur du matériel plus approprié en prenant avis et conseils de professionnels.

Il est proposé de fixer la date du prochain conseil municipal au jeudi 7 décembre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

La secrétaire de séance,  
Claire Ramondot

Le Maire,  
Jean Marcelli